

Conseil d'arrondissement

Séance du lundi 1^{er} décembre 2014

**Vœu relatif au projet d'aménagement de la Petite Ceinture dans le 19^e arrondissement
Proposé par François DAGNAUD et les groupes de la majorité municipale (Socialistes, Ecolo-Citoyen,
Communistes et Front de Gauche)**

**Rapporté par Roger MADEC, Conseiller Spécial en charge de l'Architecture, de l'Aménagement Urbain
et de la Petite Ceinture.**

L'aménagement de la Petite Ceinture fait partie des engagements structurants du contrat de mandature porté par Anne Hidalgo à Paris et François Dagnaud dans le 19^e arrondissement dans le cadre du rassemblement de la gauche et des écologistes.

Propriété de Réseau Ferré de France (RFF), la Petite Ceinture constitue un patrimoine paysager et écologique exceptionnel et une respiration naturelle au cœur de Paris. Elle représente par ailleurs une opportunité unique pour la Ville de réaliser ses ambitions en matière d'innovation urbaine en associant les riverains dans le respect de l'intégrité du corridor écologique qu'elle constitue et en dehors de toute construction immobilière sur les voies et sur-largeurs selon les engagements de l'accord programmatique de mandature et le principe de réversibilité du protocole d'accord de 2006 entre la Ville de Paris et RFF, ainsi que du SDRIF.

Au regard de son inscription sur le territoire, la Petite Ceinture offre deux perspectives majeures de réalisation dans le 19^e. Le tronçon longeant les Buttes-Chaumont fait à juste titre l'objet de demandes et de propositions pertinentes de la part des habitants et des associations locales. Son accessibilité est en revanche complexe, et doit se penser dans le prolongement des travaux de rénovation du Parc, qui doivent s'achever en 2016.

Dans sa séance du 10 juin dernier, le Conseil d'arrondissement a adopté un vœu, repris par le Conseil de Paris des 16 et 17 juin, portant sur l'objectif d'inscrire la parcelle « lot 2C voûtes sud », rue de l'Ourcq, acquise par la Ville, dans une perspective d'aménagement à vocation d'agriculture urbaine et de découverte de la biodiversité et de la vie animale.

Les objectifs du vœu ont été repris dans la programmation fixée pour cette parcelle dans l'appel à projets urbains innovants, lancé le 3 novembre dernier par Anne Hidalgo.

La mise en valeur de cette parcelle n'aura de sens que si elle est portée, au-delà, par l'ouverture au public du tronçon situé entre la rue Petit et la Gare du Pont de Flandre. C'est en effet la séquence la plus facile à rendre accessible et donc la moins coûteuse en termes d'aménagement.

Cette séquence pourrait offrir un premier parcours de grande qualité, conciliant nos ambitions de redécouverte de la nature en ville et de dynamique de création autour de l'économie de la culture, en

Mairie du 19^e arrondissement

prenant appui sur la rénovation engagée de la gare de Flandre, et sans obérer de futurs développements sur le tronçon Butte-Chaumont.

Aussi, le Conseil du 19^e arrondissement émet le vœu que le tronçon entre la rue Petit et la Gare du Pont de Flandre soit inscrit en priorité sur le projet d'aménagement parisien de la Petite Ceinture en promenade verte.